**Le 01 Avril 2025**

**OBJET :**

Notification officielle de **changement de prénom obligatoire** pour les enfants nés à partir de 2018.

Madame, Monsieur, Chers enfants,

Dans le cadre du Plan National d’Harmonisation des Prénoms pour les Enfants, le gouvernement vous informe que les enfants nés à partir de 2018 doivent choisir un nouveau prénom, parmi une liste approuvée par le décret n° 2025-NEMO-01-04

L’enfant concerné a jusqu’au 2 avril à midi pour faire son choix.

Voici la liste officielle des prénoms disponibles :

* Pétouillette
* Dragonoisette
* Lulu-Crampon
* Saucibulle
* Mysticorn
* Tartinella
* Poumpa
* Rigolax
* Cacaoté
* Marseillette
* Ridiculous
* Lafripouille
* Craspouille
* Proutess
* Alinverse
* Jean-Némar
* Tartiflex
* Kipik

Attention : Une fois choisi, le prénom sera définitif pendant 14 ans. Si vous ne choisissez pas avant le 2 avril midi, un prénom sera assigné au hasard parmi cette liste.

Vous recevrez ensuite une nouvelle carte d’identité envoyée par la Poste sous 2 à 3 jours ouvrés.

À remplir par l’enfant concerné et à retourner au plus vite au 1 rue d’Avril 13000 Marseille CEDEX:

Je choisis officiellement mon nouveau prénom :

………………………………………………………….

Signature officielle de l’enfant :

……………………………………

Signature officielle des parents :

……………………………………